



Association Sportive Automobile Franche Comté

FFSA
FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



39^{ème} RALLYE RÉGIONAL PEA DE FRANCHE-COMTE

20 / 21 MARS 2020

RÈGLEMENT PARTICULIER

«Challenge Crédit Mutuel»

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise le **20 / 21 MARS 2020** le **39^{ème} RALLYE REGIONAL PEA DE FRANCHE-COMTE** en qualité d'organisateur administratif et Technique.



Numéro **08** en date du **17 / 12 /2019** et a reçu le permis d'organisation de la **FFSA**
Numéro **27**

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Vendredi 1 ^{er} Février 2020
Ouverture des engagements :	Vendredi 1 ^{er} Février 2020
Clôture des engagements :	Lundi 09 Mars 2020
Parution du road-book :	Dimanche 15 Mars 2020
Retrait du road-book :	Bar de l'union, 1 Place de la Résistance GRANDVILLARS
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 15 Mars 2020 de 9h30 à 18h Vendredi 20 Mars 2020 de 9h30 à 18h
Vérification des documents :	Vendredi 20 Mars 2020 de 16 H à 20 H 45
Lieu :	GRANDVILLARS Centre de Foot (Voir plan)
Vérification des voitures	Vendredi 20 Mars 2020 de 16 H à 21 H 00
Lieu :	Contrôle Technique Mathieu ROY à GRANDVILLARS
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 20 Mars 2020 à partir de 17 h à GRANDVILLARS (Parking ATIE)
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 20 Mars 2020 à 21 h 00
Publication des équipages admis au départ avec ordre et horaire, affichage :	
Lieu :	Samedi 21 Mars 2020 à 8h30, à GRANDVILLARS Parc Départ à GRANDVILLARS (Parking ATIE)
Briefing des pilotes	Ecrit et distribué aux vérifications administratives.
Heure et lieu de départ :	Samedi 21 Mars 2020 à 10h00, 1 ^{ère} VH parc fermé à GRANDVILLARS (Parking ATIE)
Heure et lieu d'arrivée :	Samedi 21 Mars 2020 à 21 h 30 parc fermé à GRANDVILLARS
Publication des résultats provisoire :	Samedi 21 Mars 2020 1/2 H après l'arrivée du dernier concurrent
Publication des résultats officiels:	1/2 H après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 21 Mars 2020 1 H après l'arrivée du dernier concurrent parc fermé à GRANDVILLARS Garage Renault Auto plus service MOREL

ARTICLE 1P - ORGANISATION

Comité d'organisation :

Secrétariat du rallye :

Téléphone :

Permanence du Rallye :

Téléphone :

Président : Eric GAVILLOT

Membres : Les membres de l'ASA FRANCHE-COMTE.

ASA FRANCHE-COMTE

1, Place Raymond FORNI

90100 DELLE

06 83 23 70 03

Salle de la Ligue de Foot à GRANDVILLARS

Rue du Lieutenant Rusconi 90600

06 71 61 14 94

Organisateur technique :

ASA Franche Comté

1,place Raymond Forni

90100 DELLE

1.1P OFFICIELS

Commissaires Sportifs président	Claude	CONDAMIN	03/14	Licence n° 122813
Commissaires Sportifs	Delphine	NASAZZI	03/14	Licence n° 11063
	Gerard	SIMON	04/19	Licence n° 12017
Directeur de Course	Thierry	COURANT	04/09	Licence n° 16140
Directeurs de Course adjoints	Hubert	BENOIT	04/11	Licence n° 3617
Directeurs de course PC ES1/2/3/4	J Pierre	SIMON	04/09	Licence n° 2746
Directeur de course ES1/2/3/4	J Marc	DELOY	04/09	Licence n° 6830
Directeur de course Adj ES1/2/3/4	Thierry	TRONTIN	04/08	Licence n° 187858
Directeur de course Adj ES1/2/3/4	Frédéric	DELMOTTE	04/11	Licence n° 154521
Voiture Autorité	Eric	GAVILLOT	04/05	Licence n° 223609
	Gérard	FINQUEL	04/05	Licence n° 1913
Voiture Trico	Michel	PISSARD	04/09	Licence n° 5461
Voiture 00	Francois	NASAZZI	03/14	Licence n° 11062
Voiture damier	Claude	PETOT	04/09	Licence n° 3614
Commissaires Techniques, resp.	Claude	CUENOT	04/05	Licence n° 4454
	Jean Louis	REVERCHON	04/21	Licence n° 6835
	André	LALLEMAND	04/11	Licence n° 55989
	Denis	DERCHE	03/14	Licence n° 33547
	Michel	PETETIN	04/09	Licence n° 217737
Relations avec les concurrents	Martine	REVERCHON	04/09	Licence n° 14505
	Monique	FRANCE	04/09	Licence n° 29181
Medecin Chef	Eliane	BRETL		
Responsable classements	Philippe	LOMBARD	04/05	Licence n° 1910
	Patrice	MOUGIN	04/05	Licence n° 158429
	Sylvain	SAUVAGE	04/05	Licence n° 211931
Responsable chronométrage	Bernard	AUBERT	04/05	Licence n° 242742
Responsable commissaires	Séverine	HERBET	04/05	Licence n° 242748

1.2P Eligibilité

Le Rallye Régional Franche Comté compte pour :

-la Coupe de France des Rallyes 2020 coefficient 2.

-le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2020

-le Challenge ASA Franche-Comté 2020.

1.3P Vérifications

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par courrier.

La liste des engagés et les heures de convocation seront publiées après clôture/ des engagements sur le site internet de l'ASA : www.asacomte.com

Les vérifications administratives auront lieu :

Vendredi 20 Mars 2020 de 16h00 à 20h45

Centre régional de FOOT à GRANDVILLARS

Les vérifications techniques auront lieu le :

Vendredi 20 Mars 2020 de 16h00 à 21h00

Contrôle Technique Mathieu ROY

Les vérifications finales seront effectuées au Garage RENAULT Auto Plus Service à **GRANDVILLARS**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 Euros TTC.**

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 39eme Rallye Régional PEA de Franche – Comté doit adresser à (cachet de la poste faisant foi) :

Pierre LOMBARD

11, Rue de la gare

90300 LACHAPELLE sous CHAUX

Site internet : peter.lombard@orange.fr

Tél : 07 88 08 92 32

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 09 Mars 2020**

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **(330 €)**

- sans la publicité facultative des organisateurs : **(660 €)**

- équipage membre de l'ASA Franche-Comté : **(290 €)**

- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : **(310 €)**

-Pour les engagements reçu avant le 02 Mars avec le règlement : 310 €

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30 % des droits d'engagement aux concurrents qui n'auraient pu se présenter au départ du Rallye , sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 13 Mars . Après cette date une retenue de 50 % sera faite, conformément aux prescriptions générale 2019.

ARTICLE 4P- VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures autorisées
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P Assistance
Conforme au règlement standard F.F.S.A.
L'assistance sera autorisée que sur le parc d'assistance à GRANDVILLARS
1 véhicules assistance autorisés sur le parc (avec vignette)

4.3.2 **Important** : une bâche sous chaque voiture de course est obligatoire dans le parc.
- de ne pas piquer ni endommager le terrain.
- de prendre en charge les déchets en quittant le parc.
La pénalité pour défaut est de 200€.

4.3.2.3P Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Article 5 Identification des voitures et publicite

5,1 Identification des voitures

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identité promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P

Description

Le Rallye Régional PEA de Franche-Comté représente un parcours de 155,6 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.6 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 2 / 3 / 4: LE GRAMMONT (9,9 km x 4)

6.2P

Reconnaisances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.5P

Les reconnaissances sont autorisées uniquement lors des journées suivantes

Dimanche 15 Mars 2020 de 9h30 à 18h00

Vendredi 20 Mars 2019 de 9h30 à 18h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois au maximum** et des contrôles seront effectués par les organisateurs et les forces de l'ordre..

ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P

Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont : chasuble modèle FFSA

ARTICLE 8P - RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX

1- Des prix en **espèces** récompenseront les concurrents au scratch et à la classe.

Scratch	1 ^{er}		300 €	
	2 ^{ème}		200 €	
	3 ^{ème}		100 €	
Classe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	Conditions
	150 €			1 à 5 partants
	200 €	100 €		6 à 9 partants
	200 €	100 €	50 €	10 partants et plus

2 - **Coupes** : Scratch: 1 coupe aux 3 premiers

Classe : 1 coupe par tranche de 3 partants

Féminin : 1 coupe aux premières 100 % Féminin

Cinq commissaires seront récompensés par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera >Samedi 21 Mars 2020, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent, à **GRANDVILLARS** Garage AUTO PLUS SERVICE

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.